



**Décision n° CODEP-CLG-2026-006805 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 janvier 2026 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu la décision n°2025-DC-001 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée relative à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1° A compter du 1er février 2026, Monsieur Olivier DAVID cesse d'assurer les fonctions de délégué territorial de la division de Dijon et est nommé délégué territorial de la division de Lyon ;

2° A compter de cette même date, Monsieur Paul DURLIAT, chef de la division de Lyon, cesse d'assurer par intérim les fonctions de délégué territorial de la division de Lyon ;

3° A compter de cette même date, Monsieur Marc CHAMPION, chef de la division de Dijon, assure par intérim les fonctions de délégué territorial de la division de Dijon.

**Article 2**

A compter du 1er février 2026, Monsieur Grégory FINANCE est nommé directeur adjoint de la direction du fonctionnement et de la performance.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et notifiée aux intéressés.

Fait à Montrouge, le 30 janvier 2026.

*Signé par :*

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général de l'ASNR,

**Olivier GUPTA**